TNC KIDS SERIES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Saison sportive 2026-2027
3 étapes – 4 nages – 1 challenge

PRÉAMBULE – LA PHILOSOPHIE DU TNC KIDS SERIES

Le Talence Natation Club (TNC) organise, au cours de la saison sportive 2026-2027, un challenge de natation intitulé **TNC Kids Series**.

Organisé en trois étapes, ce challenge a pour vocation de permettre aux jeunes nageurs de découvrir les premières sensations d'une rencontre sportive dans un environnement convivial, éducatif, bienveillant et stimulant.
Le TNC Kids Series est une manifestation propre au Talence Natation Club, distincte des compétitions fédérales officielles. Les performances réalisées n'ont pas vocation à être homologuées par la Fédération Française de Natation (FFN).

Son originalité repose sur un système de classement qui ne récompense pas exclusivement la vitesse, mais valorise trois dimensions complémentaires :

- **La performance :** terminer ses courses et se mesurer aux autres participants.
- **La progression :** améliorer ses performances individuelles au fil des étapes.
- **La participation et la fidélité :** s'engager et participer régulièrement au challenge.

Le TNC Kids Series repose sur un principe fondamental :

Chaque enfant, quel que soit son niveau initial, doit pouvoir trouver sa place, progresser à son rythme et prendre plaisir à participer.

L'apprentissage des règles de la natation sportive constitue un objectif éducatif à part entière. Les erreurs techniques sont considérées comme des occasions de progresser et non comme des motifs systématiques de sanction.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le TNC Kids Series est organisé sous la responsabilité du Talence Natation Club.

La Présidence définit les orientations générales et valide le cadre d'organisation.

La Direction Sportive assure la coordination technique et sportive du challenge, en lien avec les entraîneurs, les bénévoles et les responsables désignés.
Le Talence Natation Club conserve la responsabilité de l'organisation, des inscriptions, du chronométrage, des classements et de la remise des récompenses.
L'organisation veille au respect des dispositions réglementaires et des conditions de sécurité applicables à la manifestation.

ARTICLE 2 – LIEU ET CALENDRIER

Le TNC Kids Series se déroule exclusivement au **Stade Nautique Henri Deschamps à Talence**, dans un bassin de 25 mètres.

Il comprend trois étapes réparties sur la saison sportive 2026-2027.

Étape	Date	Objectif
Étape 1 – Je découvre	Dimanche 13 décembre 2026	Établir ses performances de référence
Étape 2 – Je progresse	Dimanche 14 mars 2027	Mesurer sa progression
Étape 3 – Je me dépasse	Dimanche 4 avril 2027	Valoriser ses acquis et sa fidélité

Les trois étapes constituent un challenge unique donnant lieu à un classement général cumulatif.
Les horaires et les modalités pratiques sont communiqués avant chaque rencontre.

ARTICLE 3 – CLUBS PARTICIPANTS

Le TNC Kids Series est ouvert aux jeunes nageurs du Talence Natation Club ainsi qu'aux nageurs des clubs voisins invités à participer.

Cette ouverture vise à favoriser les échanges entre clubs, la découverte de la pratique sportive et le plaisir de participer à une rencontre accessible.

Les nageurs des clubs invités bénéficient des mêmes conditions de participation, du même système de points et des mêmes possibilités de récompenses que les nageurs du TNC.

Les classements sont communs à tous les participants, sans distinction de club d'appartenance.

La participation des clubs extérieurs est soumise à une invitation ou à un accord préalable du Talence Natation Club.

3.1. Condition de licence pour les clubs extérieurs

Tout nageur représentant un club extérieur doit être titulaire d'une **licence FFN en cours de validité**, adaptée à sa pratique et lui permettant de bénéficier des garanties d'assurance attachées à sa licence, dans les conditions prévues par le contrat applicable.

Le club d'appartenance est responsable de la vérification de la situation de ses nageurs et de la transmission des informations nécessaires à leur inscription.

Le Talence Natation Club peut demander une justification de la licence avant de confirmer la participation.

3.2. Capacité d'accueil

Le TNC se réserve la possibilité de limiter le nombre d'inscriptions en fonction des capacités d'accueil et des impératifs d'organisation.

Une priorité d'inscription peut être accordée aux adhérents du Talence Natation Club.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le challenge est destiné aux jeunes nageurs relevant des catégories d'âge définies à l'article 5.

Les participants doivent :

- Répondre aux critères d'admission et de catégorie du challenge.
- Être capables de parcourir 25 mètres dans les conditions de sécurité définies par l'organisation.
- Disposer de l'autorisation de leur représentant légal.
- Respecter les consignes des encadrants et les dispositions du présent règlement.
- Être inscrits et admis par l'organisation.
- Pour les nageurs des clubs extérieurs, être titulaires d'une licence FFN en cours de validité.

Aucune expérience préalable en compétition fédérale officielle n'est exigée.

La participation au TNC Kids Series ne nécessite pas d'avoir déjà participé à une compétition officielle.

ARTICLE 5 – CATÉGORIES D'ÂGE

Les catégories sont déterminées selon l'année de naissance, en référence à l'année civile 2027.

Catégorie	Âge atteint en 2027	Années de naissance
Catégorie 1	7-8 ans	2019-2020
Catégorie 2	9-10 ans	2017-2018
Catégorie 3	11-12 ans	2015-2016
Catégorie 4 – Découverte	13-14 ans	2013-2014

La catégorie attribuée au nageur lors de son inscription demeure inchangée pendant les trois étapes, indépendamment de sa date anniversaire.

5.1. Âge de référence et admission

L'admission repose sur l'année de naissance et non sur l'âge révolu le jour de la rencontre.

Ainsi, **un enfant né en 2020 est autorisé à participer dès la première étape du 13 décembre 2026, même s'il est encore âgé de 6 ans à cette date**.

Il évoluera dans la catégorie 7-8 ans pendant toute la durée du challenge.

De la même manière, les nageurs nés en 2013 sont admissibles dans la catégorie Découverte, même s'ils ont déjà atteint 13 ans lors de la première étape et atteindront 14 ans au cours de l'année 2027.

Les années de naissance 2013 à 2020 constituent les limites d'admission au TNC Kids Series pour la saison 2026-2027.

5.2. Catégorie Découverte – 13-14 ans

La catégorie Découverte accueille les nageurs nés en 2013 et 2014 ayant une expérience limitée des compétitions fédérales officielles.

Cette catégorie a pour vocation de permettre à des nageurs plus âgés, mais encore peu expérimentés dans l'environnement compétitif, de découvrir les principes d'une rencontre sportive dans un cadre adapté.

L'admission est appréciée par la Direction Sportive au regard du niveau de pratique et de l'expérience du nageur.
Cette catégorie bénéficie des mêmes épreuves, du même barème et des mêmes possibilités de récompenses que les autres catégories.

5.3. Classements

Les classements sont établis séparément pour les filles et les garçons dans chacune des quatre catégories.

ARTICLE 6 – PROGRAMME SPORTIF

Chaque étape comprend quatre épreuves individuelles :

- 25 mètres papillon.
- 25 mètres dos.
- 25 mètres brasse.
- 25 mètres nage libre.

Les séries sont organisées par la Direction Sportive en fonction du nombre de participants, de leur âge et de leur niveau.

Des nageurs de catégories différentes peuvent être regroupés dans une même série sans incidence sur leur classement respectif.

Chaque participant peut prendre part aux quatre épreuves, sous réserve de ses capacités et des consignes de l'organisation.

ARTICLE 7 – SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES POINTS

Le classement général repose sur **quatre paramètres répartis en trois composantes** :

A – Performance

1. Course terminée.
2. Classement chronométrique.

B – Progression

3. Amélioration chronométrique individuelle.

C – Participation et fidélité

4. Participation aux trois étapes.

7.1. Course terminée

Tout nageur ayant parcouru intégralement les 25 mètres de son épreuve et touché le mur d'arrivée obtient **2 points**.

Ces points sont attribués indépendamment du temps réalisé et du classement obtenu.

Une course non terminée ne donne lieu à aucun point.

7.2. Classement chronométrique

Un classement est établi pour chaque épreuve, par catégorie d'âge et par sexe.

Classement	Points
1er	10
2e	8
3e	6
4e	5
5e	4
6e	3
7e	2
8e et suivants	1

Les points de classement s'ajoutent aux deux points attribués pour une course terminée.

Exemple : un nageur classé troisième sur 25 mètres dos obtient 2 points pour sa course terminée et 6 points pour son classement, soit 8 points de performance.

7.3. Progression individuelle

À compter de la deuxième étape, des points supplémentaires sont attribués en fonction de l'amélioration chronométrique personnelle.

Formule de calcul :
Progression (%) = [(Temps de référence − Nouveau temps) / Temps de référence] × 100

Progression chronométrique	Points
5 % ou plus	5
De 2 % à moins de 5 %	3
Amélioration positive inférieure à 2 %	1
Temps identique ou moins bon	0

La progression est calculée séparément pour chaque nage.

Lors de la deuxième étape, le temps est comparé à celui de la première étape.
Lors de la troisième étape, le temps est comparé à celui de la deuxième étape.

En l'absence de temps valide lors de l'étape précédente, aucun point de progression n'est attribué pour la nage concernée. Le nouveau temps valide devient alors la référence pour l'étape suivante.

7.4. Participation et fidélité

Un bonus de **15 points** est attribué à l'issue de la troisième étape aux nageurs ayant effectivement participé aux trois rencontres.

La participation à au moins une épreuve lors de chacune des trois étapes suffit pour bénéficier de ce bonus.
Le bonus est attribué une seule fois.

Un nageur absent à une étape conserve ses points acquis mais ne bénéficie pas du bonus de fidélité.

ARTICLE 8 – CLASSEMENT GÉNÉRAL

Le classement général est établi par cumul de l'ensemble des points obtenus au cours des trois étapes.

Total général = Points de courses terminées + Points de classement chronométrique + Points de progression + Bonus de fidélité.

Les classements sont individuels, par catégorie d'âge et par sexe.

8.1. Maximum théorique

Composante	Maximum
Courses terminées	24 points
Classements chronométriques	120 points
Progression	40 points
Fidélité	15 points
Total maximum théorique	**199 points**

8.2. Classements intermédiaires

Un classement provisoire peut être communiqué après chaque étape.
Les points sont conservés et cumulés jusqu'à la dernière rencontre.

8.3. Égalités

En cas d'égalité au classement général final, les nageurs sont départagés successivement selon :

1. Le plus grand nombre de points de progression.
2. Le plus grand nombre de points de classement chronométrique.
3. Le meilleur total de points obtenu lors de la troisième étape.

Si l'égalité persiste, les nageurs sont déclarés ex æquo.

ARTICLE 9 – ABSENCES ET PARTICIPATION PARTIELLE

Un nageur peut participer à une, deux ou trois étapes.

Les points obtenus lors de chaque rencontre sont définitivement acquis après validation des résultats.
Aucun point n'est attribué pour une épreuve non disputée.

Une absence ne donne lieu à aucun report ni rattrapage de points.
Un nageur intégrant le challenge en cours de saison est classé selon les points effectivement obtenus.

ARTICLE 10 – RÈGLES SPORTIVES ET APPROCHE PÉDAGOGIQUE

10.1. Principes fondamentaux

Le TNC Kids Series constitue un challenge d'initiation à la pratique compétitive.
Les épreuves s'inspirent des règles techniques de la natation sportive, mais leur application repose sur une démarche pédagogique adaptée à l'âge et au niveau des participants.

Une erreur technique ne doit pas systématiquement entraîner une disqualification. Elle doit avant tout constituer une occasion d'apprentissage.

Les entraîneurs et les encadrants veillent à expliquer les règles aux enfants, à identifier leurs erreurs et à les accompagner dans leur progression.

10.2. Faux départs
En cas de faux départ, le nageur concerné ne fait l'objet d'aucune disqualification.
Un nouveau départ est organisé afin de lui permettre de réaliser son épreuve dans de bonnes conditions.

L'encadrant peut rappeler les consignes de départ et accompagner l'enfant dans leur compréhension.

En cas de faux départs répétés, la Direction Sportive peut adapter les modalités de départ afin de permettre à l'enfant de participer en toute sécurité.

10.3. Erreurs techniques pendant la nage
Les erreurs techniques observées pendant une épreuve, notamment celles relatives à la coordination des mouvements, à la technique de nage ou au respect des spécificités des quatre nages, ne donnent pas lieu à une disqualification automatique.

Elles peuvent faire l'objet d'observations pédagogiques communiquées au nageur à l'issue de son épreuve.
L'objectif est de permettre à chaque enfant de comprendre ses erreurs et de les corriger progressivement lors des prochaines étapes.

10.4. Arrivées et toucher du mur
Pour qu'une course soit considérée comme terminée, le nageur doit parcourir intégralement les 25 mètres et toucher le mur d'arrivée.

Un toucher du mur techniquement incorrect ne constitue pas un motif de disqualification.

À titre d'exemple, un nageur qui termine son 25 mètres brasse ou papillon avec un toucher à une seule main, au lieu de deux mains simultanées, conserve le bénéfice de sa course terminée.
L'erreur lui est expliquée afin qu'il puisse améliorer sa technique lors des prochaines rencontres.

Le temps réalisé est enregistré et les points correspondants sont attribués selon le barème du challenge.

10.5. Validation des courses
Une course est considérée comme valablement terminée lorsque le nageur :
- A parcouru l'intégralité des 25 mètres.
- A atteint et touché le mur d'arrivée.
- A réalisé son parcours sans comportement dangereux ni aide extérieure ayant contribué à sa progression.

Une course terminée dans ces conditions donne droit aux deux points de course terminée, ainsi qu'aux points de classement et, le cas échéant, de progression.
Les erreurs techniques relevant de l'apprentissage ne remettent pas en cause l'attribution de ces points.

10.6. Sécurité
La tolérance pédagogique ne peut en aucun cas prévaloir sur les règles de sécurité.
La Direction Sportive et les encadrants peuvent interrompre une épreuve lorsqu'une situation présente un risque pour le nageur ou les autres participants.

10.7. Esprit du challenge
Le TNC Kids Series privilégie la correction pédagogique à la sanction sportive.
Les règles techniques sont présentées comme des objectifs d'apprentissage et non comme des obstacles à la participation.

L'ambition du Talence Natation Club est de permettre à chaque enfant de découvrir progressivement les exigences de la natation sportive et de développer sa confiance.

ARTICLE 11 – CHRONOMÉTRAGE ET VALIDATION DES RÉSULTATS
Le chronométrage est organisé par le Talence Natation Club et peut être réalisé manuellement.
Les temps enregistrés servent à établir les classements chronométriques et à calculer les progressions individuelles.
Les résultats sont vérifiés et validés par les responsables désignés par la Direction Sportive.
Les performances réalisées dans le cadre du TNC Kids Series ne font l'objet d'aucune homologation fédérale.

ARTICLE 12 – SÉCURITÉ ET ENCADREMENT

La sécurité des participants constitue une priorité absolue.
Le challenge se déroule dans le respect des règles de sécurité applicables au stade nautique Henri Deschamps et des dispositifs de surveillance prévus par l'organisation.

Les enfants doivent respecter les consignes relatives aux déplacements, aux départs, aux épreuves et aux zones d'attente.
La Direction Sportive peut interrompre ou refuser la participation d'un nageur lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Les modalités de prise en charge des enfants, notamment ceux des clubs invités, sont communiquées avant chaque rencontre.

ARTICLE 13 – RÉCOMPENSES

Des récompenses sont prévues à chacune des trois étapes.
Elles visent à valoriser la participation, les performances, la progression et l'engagement des enfants.

À l'issue de la troisième étape, des distinctions supplémentaires sont attribuées :
Classement général : récompenses selon le cumul des points, par catégorie d'âge et par sexe.
Trophée de la progression : distinction des nageurs ayant démontré une amélioration individuelle remarquable.
Prix de la fidélité : valorisation des participants ayant pris part aux trois étapes.

La nature et le nombre des récompenses sont définis par l'organisation.

ARTICLE 14 – INSCRIPTIONS ET CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le TNC Kids Series vise à accueillir entre 75 et 120 enfants par étape.
Les modalités et les délais d'inscription sont communiqués par le Talence Natation Club.

Les clubs invités transmettent les inscriptions de leurs nageurs selon la procédure définie par l'organisation.
Le nombre de participants peut être limité afin de garantir la qualité de l'accueil, la sécurité et le bon déroulement des épreuves.

ARTICLE 15 – COMPORTEMENT ET ESPRIT SPORTIF

Le TNC Kids Series repose sur les valeurs de respect, de fair-play, de solidarité et de plaisir.

Les nageurs, entraîneurs, accompagnateurs et représentants légaux s'engagent à adopter un comportement respectueux envers l'ensemble des participants et des personnes mobilisées pour l'organisation.

Les encouragements sont privilégiés.

Toute attitude de nature à exercer une pression excessive sur les enfants est contraire à l'esprit du challenge.

ARTICLE 16 – COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Le Talence Natation Club peut communiquer sur le déroulement du TNC Kids Series et ses résultats.
La diffusion de photographies ou de vidéos permettant d'identifier des mineurs est soumise aux autorisations nécessaires.

Les données personnelles des participants sont traitées dans le cadre de l'organisation du challenge, du suivi des résultats et des communications autorisées, conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 17 – RÉCLAMATIONS

Toute demande de vérification relative à un temps, un classement ou une attribution de points doit être adressée au responsable désigné par l'organisation.

Les erreurs matérielles constatées peuvent être corrigées après vérification.

Les situations particulières non prévues par le présent règlement sont examinées par la Direction Sportive, en lien avec la Présidence du Talence Natation Club.

ARTICLE 18 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le Talence Natation Club peut apporter les adaptations nécessaires au bon déroulement du challenge.

Les règles fondamentales relatives aux catégories, au calcul des points et à l'approche pédagogique ont vocation à demeurer identiques pendant les trois étapes.
Toute modification substantielle fait l'objet d'une communication préalable aux participants et aux clubs invités.

ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au TNC Kids Series implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement par les représentants légaux des participants.

Les clubs invités s'engagent à communiquer les dispositions du règlement aux familles concernées.

Au TNC Kids Series, chaque course compte, chaque progrès mérite d'être reconnu et chaque enfant a sa place.

TALENCE NATATION CLUB
La Présidence – La Direction Sportive